



LE PUBLICISTE.

QUINTIDI 25 Messidor, an VII.

Détails sur les troubles arrivés hier aux Tuileries. — Arrêt du directoire qui ordonne la formation d'une Armée du Rhin, depuis New-Brisack jusqu'à Dusseldorf. — Retraite de l'armée de Macdonald sur celle du général Moreau. — Dénonciation du ministre Ramel — Motion d'ordre d'Eschassériaux sur les dangers de la patrie. — Discours de Rewbell au conseil des anciens. — Approbation de la résolution sur la responsabilité des communes.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, le 24 messidor.

La tranquillité de cette commune a été troublée hier soir. La séance de la société du Manège étoit ouverte. Une foule immense occupoit la terrasse des Feuillans, l'allée des Orangers, la cour du Manège & toutes les avenues de la salle. Des patrouilles nombreuses de grenadiers du corps législatif & d'invalides parcouroient le jardin. Tout-à-coup le peuple s'écrie : *Vive la république ! point de jacobins ! à bas les jacobins !* La foule augmente ; les cris redoublent ; les sociétaires sortent de la salle ; le peuple les suit ; un d'eux dit à la première patrouille qu'il rencontre que ce sont des chouans qui ont crié : *À bas la république !* Les grenadiers du corps législatif se précipitent sur le peuple, la bayonnette au bout du fusil ; une femme qui se trouve sur leur passage est blessée ; chacun cherche son salut dans la fuite ; les grenadiers arrêtent les premiers qui leur tombent sous la main, & les conduisent au corps de garde. Les sociétaires rassurés traversent alors le jardin en chantant & criant : « Ceci vaut une victoire remportée sur les russes (*Ext. de l'Ami des Loix.*) » Ce soir, une grande foule s'est encore portée aux Tuileries & aux environs. On en a fait sortir beaucoup de monde. Il y a des patrouilles nombreuses ; deux pièces de canon sont rangées sur la terrasse du château. On assure que le lieu de la réunion de la société sera transféré du Manège à l'Oratoire.

— Le général Championnet est parti avec des fonds pour mettre l'armée des Alpes en activité.

— Macdonald opère tranquillement sa jonction avec Moreau par la rivière de Gènes. Rien n'annonce que l'ennemi se dispose à l'inquiéter dans sa marche. L'avant-garde est arrivée à Lucques le 12 de ce mois.

Le brave Dombrowsky a été grièvement blessé dans la dernière affaire générale. On croit cependant que sa blessure n'est pas mortelle.

Le directoire exécutif, par un arrêté du 17 de ce mois, a ordonné qu'il seroit formé depuis Neuf-Brisack jusqu'à Dusseldorf une armée qui portera le nom d'*Armée du Rhin*. Le général Moreau doit la commander en chef. On sait que Joubert le remplace en Italie.

Le général Léonard Muller, chargé de l'organisation de l'armée du Rhin, la commandera provisoirement.

— La mise en jugement des généraux d'Hautpoulz & de Caën est suspendue ; ils sont appelés à Paris.

— Le général Ray est nommé au commandement de la 12^e division militaire. Ce général qui revient de l'armée de Naples, a déjà servi dans les départemens de l'Ouest.

— Il est question d'employer Angereau à l'armée d'Italie.
— Le citoyen Rousselin, auteur de la *Vie de Hoche*, est décidément nommé secrétaire-général du ministre de la guerre.

— Le ministre de la guerre vient de nommer chef de la 17^e division, en remplacement du citoyen Lassus, le citoyen Marc-Antoine Baudot, ex-membre de la convention nationale.

Le même ministre vient de décider que les employés des bureaux de la guerre, compris dans toutes les classes des conscripts, ne feront plus partie de l'administration. L'empressement qu'ils mettront à se conformer à cet ordre, & la conduite qu'ils tiendront aux armées, seront pour eux des titres pour obtenir par la suite de nouveaux emplois.

— Le ministre de la guerre s'occupe de rendre aux inva- lides leur conseil d'administration. Ce sera sans doute un premier moyen d'empêcher beaucoup de friponneries, & de rétablir les rapports naturels qui doivent exister entre les militaires & leurs chefs.

— Il paroît que onze des douze administrations municipales de Paris, suspendues ou destituées, doivent être renouvelées ces jours-ci.

CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen GÉNISSEUX.

Suite de la séance du 23 messidor.

Briot, par motion d'ordre, rappelle la dénonciation qui fut faite en pluviose dernier, du bail des salines de l'Est, passé par Ramel à des conditions très-onéreuses à la république. Malgré l'oppression sous laquelle gémissoit alors le conseil, on dévoila une grande partie de dilapidations commises par ce ministre ; on lui demanda copie de ce bail, & sa réponse n'est pas encore arrivée. Peu content d'avoir passé ce marché, il vient encore d'affirmer à un juif les salines des quatre départemens réunis pour la somme de 220 mille francs, tandis qu'on en offroit 10 mille francs de plus ; ce qui n'auroit pu se faire, s'il n'eût reçu des pots de vins très-considérables. Comment se fait-il cependant qu'on ait conservé au ministère un homme ou le plus inepte administrateur, ou le plus impudent dilapidateur ; un homme dont l'administration a plus nui à la république que les armées coalisées ; un homme qui n'a légué que la misère aux rentiers, qui a légalisé l'agiotage, qui n'a su que mobiliser, déléguer, placer dans l'arrière ?

Je demande, 1^o. que le directoire soit invité par un message à transmettre copie du bail passé pour les salines de l'Est ; 2^o. qu'il y soit joint l'état des comptes que les fermiers

quence, tout citoyen, depuis seize jusqu'à cinquante ans, sauf les exceptions qui seront déterminées, sera tenu de se pourvoir d'une arme pour défendre sa liberté contre les ennemis extérieurs de la république. Tout citoyen, jusqu'à la paix, sera tenu de se présenter avec ses armes, tous les mois, devant les autorités constituées de sa commune.

» Le 10 thermidor il sera prêté, dans toute la république, un serment de haine aux ennemis coalisés. Tout Français jurera de ne jamais abandonner le poste où la patrie l'appellera, de mourir ou de vivre libre. Ce serment sera prêté le même jour dans toutes les sociétés s'occupant de questions politiques, par toutes les autorités constituées. Il sera appelé serment à la patrie.

» Il sera créé une administration particulière qui s'occupera sans relâche de toutes les mesures nécessaires à la confection des armes. Le directoire exécutif est chargé des moyens de sa formation, de la nomination de ses membres, & d'activer ses travaux.

» L'exportation de toutes les matières nécessaires à la fabrication des armes est défendue. Il sera adressé un message au directoire exécutif pour lui demander de déterminer ces matières.

» Tous les citoyens de l'intérieur autres que ceux employés dans l'armée ou la garde nationale active, qui ont des armes, sont tenus, dans la quinzaine, d'en faire la déclaration à leur commune; il leur sera payé la valeur en argent ou l'équivalent, ou une arme d'une autre calibre.

» Les personnes atteintes par la loi du . . . résidant dans les départemens les plus voisins des frontières, qui deviendroient, par les événemens, le théâtre de la guerre, sont mis sous la surveillance des autorités constituées. Les biens de ceux qui seroient convaincus de complicité avec l'ennemi, seront mis, à l'instant, sous le séquestre.

» Les noms des généraux vainqueurs & des armées victorieuses seront proclamés solennellement dans les fêtes publiques.

» Il sera formé un livre national appelé *Les Annales de la République*. Les noms de tous les braves qui auront fait la guerre de la liberté, y seront honorablement inscrits. Ce livre national sera déposé aux archives de la république: il sera porté dans toutes les fêtes publiques par le président du directoire, & remis sur l'autel de la patrie. Là, au nom de la nation, il prononcera ces paroles: « La patrie reconnaissante » transmet à la reconnaissance & à l'amour de la postérité les » noms de tous les braves qui ont servi leur pays, & qui » sont morts en combattant pour lui »

» Le corps législatif appelle le patriotisme & l'énergie de tous les citoyens à la défense de l'état.

» La république française est l'asyle de tous les républicains chassés de leur patrie par les armées coalisées ».

Le renvoi est ordonné; le discours sera imprimé à six exemplaires.

Monteillier fait un rapport sur la punition des traîtres. Il expose que le 30 prairial a sauvé la France d'une vaste conspiration; de toutes parts on accuse Merlin, Lareveillere, Scherer. Quand aux ministres, c'est au directoire à les mettre en accusation; quant aux ex-directeurs, la constitution ne dit pas si, sortis de place, ils doivent être jugés par un tribunal particulier; c'est une question qui restera à examiner. Quant aux accusations, elles doivent être pesées en secret.

Le conseil se forme, en conséquence, en comité général; après avoir ordonné l'impression du discours à 12 exemplaires. Il n'y a pas eu de résultat. Il y aura séance demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen BAUDIN.

Séance du 24 messidor.

Reubell a la parole après la lecture d'une adresse dans laquelle on demande la punition des triumvirs.

« Je n'entreprendrais pas, dit-il, de vous entretenir, si ce qui se dit ou se lit à votre tribune, si ce qui se passe hors de votre enceinte n'étoit tellement lié à l'intérêt général, que je croirois manquer à mon devoir si je tardois à rompre le silence.

» Je ne m'éleverai pas, pour ce qui me concerne, contre les signataires d'adresses; ils ne font que suivre l'impulsion donnée; mais on ne persuadera jamais à aucun homme de bien que ce qui se passe à mon égard & à l'égard de toute ma famille, soit naturel; que c'est par amour pour la patrie, & par zèle pour l'intérêt public, que je suis persécuté avec un acharnement sans exemple dans plusieurs familles & dans une nuée de libelles qu'on distribue gratuitement aux colporteurs pour les vendre à leur profit, à charge de les écrier & de les lire à chaque coin de rue, & jusqu'aux portes du palais de vos séances. . . .

» Heureusement que la permission de tout dire & de tout imprimer emporte avec soi le remède, c'est-à-dire, la permission de ne rien croire.

» On a voulu me faire entendre que des représentans du peuple étoient les auteurs & les rédacteurs de ces diffamations. Mais la lâcheté seroit trop grande, & je n'ai pas voulu ajouter foi à des insinuations pareilles. Je ne reconnois en moi, dans toutes ces vociférations, que le doigt & l'or de la coalition impie qui s'est formée entre les suppôts de cette faction de l'étranger, qui cherche à s'emparer de toutes les crises révolutionnaires, & les chefs de ces différens partis qui, ne pouvant supplanter la dynastie régnante, en portant la cocarde blanche, se sont successivement couvert du manteau populaire pour captiver les patriotes.

» Il n'y a que des brigands qui aient pu dire que je possédois des millions & que je suis un voleur. Eh! ils n'en croient rien. Que prouvent-ils donc en vomissant contre moi & les miens un torrent d'injures? . . . Ce qu'ils prouvent! . . . c'est que je ne suis pas de leur bande.

» Mais, dès que je ne suis pas enrôlé sous leurs bannières, nous sommes nécessairement de grands coupables; je dis nous, citoyens représentans, car si mes infortunés anciens collègues doivent monter sur l'échafaud, on veut que je les y accompagne.

» Qui, nous sommes de grands coupables, car nous avons aimé notre patrie avec ardeur; nous l'avons servie avec zèle, avec fidélité, avec courage, avec probité; & si nous avons commis des fautes, elles auroient été involontaires; nous n'aurions pu avoir été trompés, si nous étions tombés dans des erreurs; ç'auroit été contre notre gré, si nous avions eu des torts. Mais combien n'ai-je pas gémi de ceux qu'on grossissoit, & qui, avec des rapprochemens & de l'union, auroient pu être réparés.

» On a beaucoup parlé de dilapidations! . . . on nous en dénonçoit, mais presque toujours d'une manière trop vague; elles faisoient notre tourment; nous ne cessions d'exiger des ministres des mesures propres à les empêcher, à les prévenir, propres à étendre & à faire punir les coupables. Je détestois les rapines; ce n'est pas indifféremment que je me sers de ce mot; car si Rapinat, qui a été de rechef

dénoncé à votre tribune, s'est permis des vols, des concussions, des exactions; s'il a déshonoré le nom français au lieu de le faire respecter par une sévère probité; s'il n'a pas dénoncé courageusement au directoire & aux ministres les fournisseurs qui ne remplissoient pas leurs devoirs, qu'il périsse & que son supplice serve d'exemple. Mais justice, citoyens représentans, & non assassinat, point de déclamations vagues, mais des accusations positives & des faits précis; justice pour lui comme pour un autre, & que l'on cesse d'être l'écho des diffamations suggérées par des fripons qui errent au voleur!

» Nous avons été, dit-on, usurpateurs de pouvoirs... nous ne nous en doutions pas: il faut que le prestige du pouvoir soit bien grand, car nous étions persuadés que nous restions dans la ligne tracée par la constitution & par vos propres loix.

» J'ai toujours manifesté mes principes sur cette matière. Comme je dois, disois-je, sortir du directoire d'un moment à l'autre, si je desirais que le gouvernement ait assez de forces pour me protéger contre l'oppression, je ne veux pas qu'il en ait trop pour m'opprimer impunément.

» Nous avons exilé Buonaparte!... Sans la malheureuse catastrophe d'Aboukir, je serois peut-être resté le seul censeur de la brillante expédition d'Égypte... Buonaparte, se laisser exiler?... Mais, n'est-ce pas lui faire!... La postérité pourra peut-être juger son expédition avec sévérité; mais nos contemporains ne seront pas surpris que mes collègues & moi nous ayons partagé l'enthousiasme général, & cédé à l'ascendant du génie d'un héros couvert de gloire, qui répondoit à toutes les objections, applanissoit toutes les difficultés, & sut vaincre tous obstacles. On a fait de mauvais choix. On a confié de grands moyens militaires. Oui, de puissans moyens, citoyens représentans, les & plus puissans moyens que la république ait jamais eu dans des tems antérieurs, (& il faut bien que cela soit, puisque les débris en sont encore si imposans.

» On les a confiés, ces moyens, à des hommes qui avoient été heureux jusques-là, & que sa fortune a abandonnés & à d'autres hommes dont la gloire pouvoit avoir été ternie par des malheurs, mais n'en avoit pas été effacée; nous espérons qu'ils rattacheront la victoire à leur char. Cependant les armées de la république ont essuyé des revers.

» Ils faisoient notre désespoir. Car, quel gouvernement desiré des revers?... Ils ne peuvent que tourner contre lui: les armées ont donc essuyés des revers. Des revers; mais nous comptons sur des succès!... Serions-nous donc des traîtres, parce que l'événement a trompé notre attente!... Qu'il est facile de blâmer quand on juge par l'événement: que je desirerois que ceux qui nous traitent avec tant de rigueur, eussent été pendant quelques mois seulement membre du gouvernement, ils auroient partagés nos angoisses, ils auroient vu combien il est difficile de faire le bien, & surtout d'empêcher le mal, & ils resteroient convaincus que dans nos revers même, nous ne désespérons pas de la république, & que tous nos efforts tendoient à les réparer. Oui, citoyens représentans, nous n'avons jamais désespérés de la république; nous n'en n'avons pas désespérés, lorsque nous avons pris les rênes du gouvernement en brumaire, au 4; nous étions alors sans argent, sans crédit, même sans papiers, sans magasins, & pour ainsi dire sans armées: car elles étoient en dissolution, sans vivres, sans vêtemens, sans selde; & l'une d'elles étoit commandée par Pichegru?... Il en coûtoit 60 millions écus par an pour nourrir Paris, & Paris mourroit de faim. La Vendée étoit au pouvoir des bri-

grands royaux armés, la chouannerie étoit dans toute sa force & à nos portes; & déjà les élections avoient placés dans le conseil les coriphés d'un parti qui devoit remettre un Louis XV^{II} sur le trône, & nous n'avons pas désespérés de la république. Nous n'en avons pas désespérés le 18 fructidor; & sans cette journée on ne parloirait peut-être plus de la république. Exécraéle 18 fructidor, s'écrierent en même tems la cour de Londres & celle de Milan! Eh! qui pouvoit mieux juger de cette journée, que ces deux cours? Si cependant on a soif de sang, eh bien! qu'on se hâte de le verser; qu'on nous offre en sacrifice aux mânes de Capet!... que nous soyons les victimes expiatoires de cette journée qui a empêché son frere de remonter sur le trône de ses peres!... Quel jour de triomphe pour tous les valets, pour tous les sicaires de la royauté, que celui où l'on verra nos têtes rouler sur la poussière, où portées sur une pique... les têtes de tous ceux qui ont coopéré au 18 fructidor!...

» Qu'on recrée les comités & les tribunaux révolutionnaires, qu'on rouvre tous les cachots & tous les autres de délation; & afin que tout idée de liberté, de révolution & de république soit actuellement étouffée, afin que les sensations futures les plus éloignées n'y pensent qu'avec horreur, qu'on redresse les échafauds, qu'on y traîne tous les fondateurs de la liberté française; qu'on vous y traîne tous les uns après les autres, tel est le vœu du cabinet de Saint-James; tel est le vœu de tous les ennemis de notre patrie. Qu'on commence donc par nous; qu'on se dépêche donc de nous vouer à l'infamie & à la mort, aussi bien ne voudrions-nous pas survivre à la république!...

» Citoyens représentans, telles ne sont pas & telles ne peuvent être vos intentions; mais si on ne veut pas rétablir le régime de la terreur, régime qui tueroit la république, pourquoi en prendre les formes & en affecter le langage? Citoyens représentans, ne prenez pas pour une censure ce que la sensibilité vient de m'arracher. Je suis membre du corps législatif, & son honneur m'est soitaire. Je ne regarde jamais en arrière. Consolidez votre ouvrage. Aidez le gouvernement de tous vos moyens pour repousser l'ennemi extérieur & comprimer ceux du dedans; que l'union se rétablisse parmi nous; que tous les républicains se serrent autour du faisceau de la liberté. Ils n'eurent jamais plus besoin d'être réunis, les émissaires de l'étranger les épient, le sourire de l'enfer est sous leurs lèvres, ils s'apprentent à nous étrangler. Faisons donc cesser entre les patriotes d'une nuance & les patriotes d'une autre nuance, cette lutte funeste qui fait le triomphe de leurs ennemis communs.

» Et pour donner l'exemple, en mentionnant toutes les adresses au procès-verbal, soyons circonspects dans notre approbation pour celles qui, tout en vous félicitant, vous dictent des loix; & s'il fut du sang, que ce soit la justice & non la fureur ou la haine qui le répande.

Le conseil ordonne l'impression.

On entame la discussion sur la liberté de la presse.

Arrive la résolution sur la responsabilité des communes; elle est renvoyée à une commission chargée de faire son rapport séance tenante. Le rapport se fait, & la résolution est approuvée.

Bourse du 24 messidor.

Rente provis., 2 fr. 50 cent. — Tiers consol., 9 fr. 13 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 75 cent. — Bons $\frac{1}{4}$, 00 c. — Bons d'arrérage, 59 fr. 50 c., 60 fr. 13 c. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers....

A. FRANÇOIS,

De l'imprimerie de MEYMAT, rue des Moineaux, n. 423.

Détails
Musée
Avan
— N

La pr
de 15 fr
et 50 fr

La patri
surrection
qu'aux pe
la cour, p
Acerra, M
a appris a
tant de p
Paneta, p

Les reb
expédition
Il y eut l
sieurs offi
tive se dé
d'allarme
constitués
dans ses c
à marcher
sonnes, p
Monte-Lec
lutionnaire
les circon

A midi,
corps de r
de Chine.
plus de 10
attaqué pr
supérieurs
ensuite rec
tellement d
attend dem
fait partir
cuper les
tenir les c
Le peupl
La comm
émigrés &
Sicile, ou
de la répul
les autres
trois mois.

L'ambass
dant, que
qui, par le
venement.